

Cahiers français

#Politiques publiques

La lutte contre
les discriminations

#En débat

Faut-il réaffirmer les racines
chrétiennes de la France ?

#Société

La voiture
électrique

Comment va la santé en France ?



Responsable de la publication

Anne Brigitte Masson

Équipe éditoriale

Markus Gabel, Anne Biet-Coltelloni,
Jérôme Castelot, François Guérard,
Monique Tolmer

Conception graphique et mise en page

Studio graphique et multimédia de la DILA

Contacter la rédaction

cahiersfrancais@dila.gouv.fr

Impression

DILA

Crédits photos :

Photo de couverture

© ADOBE STOCK

Photo de quatrième

© ADOBE STOCK

Avertissement au lecteur

Les opinions exprimées dans les articles n'engagent que leurs auteurs.

Ces articles ne peuvent être reproduits sans autorisation. Celle-ci doit être demandée à la Direction de l'information

légitime et administrative

26, rue Desaix 75727 Paris Cedex 15

ou droits-autorisation@

ladocumentationfrancaise.fr

© Direction de l'information

légitime et administrative, Paris 2018

En application de la loi du 11 mars 1957 (art.41) et du Code de la propriété intellectuelle du 1^{er} juillet 1992, toute reproduction partielle ou totale à usage collectif de la présente publication est strictement interdite sans autorisation expresse de l'éditeur. Il est rappelé à cet égard que l'usage abusif et collectif de la photocopie met en danger l'équilibre économique des circuits du livre.

Edito

Le système de santé français est-il toujours performant ?

Selon un sondage Ipsos de septembre 2017, le modèle de santé hexagonal ne fait plus référence en Europe : quand on demande à des citoyens de cinq pays – France, Allemagne, Pays-Bas, Pologne et Italie – où se trouve le meilleur système en matière de soins, la Suède arrive en tête devant l'Allemagne et le Danemark, la France se trouvant à la cinquième place. Mais à la vérité, dans de nombreux pays les personnes partagent l'impression que leur système de santé s'est détérioré ces dernières années. Au-delà de ces perceptions, quelle est vraiment la réalité du système médical français ? Afin d'y voir plus clair, le dossier de ce numéro analyse notamment la structure du financement de la santé – qui entre pour 11 % dans le PIB de la France –, les conditions de travail des professionnels, l'éducation à la santé et la prévention contre les maladies, la progression des droits du malade et son impact sur la relation entre celui-ci et le médecin. Les prix extrêmement élevés de certaines molécules commandent par ailleurs d'ausculter le marché du médicament.

Outre ce dossier, la rubrique « Politiques publiques » examine les progrès... et les difficultés de la lutte contre les discriminations. Dans nos pages « débat », deux experts réfléchissent à ce que peut être le dialogue entre l'Église et l'État dans la France laïque, tandis que la rubrique « Le point sur » explique la complexité de la notion de « délit de solidarité », et que la rubrique « Société » s'interroge sur la part encore très faible de la voiture électrique dans l'Hexagone. Enfin, la rubrique « C'était en... » nous ramène en 1956, avec l'appel de l'abbé Pierre et la mise en place de la trêve hivernale en matière d'expulsions locatives.

#Sommaire

05

#Politiques publiques

La lutte contre les discriminations

Suzanne Maury



© JACQUES WITTSIPA

© JEROME ROMME/FOTOLIA



17 #Dossier

Comment va la santé en France ?

18/ Des Français plutôt en bonne santé

Béatrice Madeline

26/ L'évolution du financement de la dépense de santé en France

Nicolas Da Silva

Jean-Paul Domin

36/ Conditions de travail à l'hôpital : un problème de santé publique

Samia Benallah

46/ Quelle politique pour la dépendance ?

Vie-publique.fr

52/ Promotion et prévention de la santé

Vanessa Pageot

64/ La redéfinition de la relation médecin-patient

Aude Malaret

74/ Le dispositif français de veille sanitaire

Christian Arbelot

78/ Médicaments : combien vaut une vie ?

Laurent Simon

90

#Le dossier en fiches

90 / Ce qu'il faut retenir

91 / Les chiffres clés

92 / Les mots du dossier

93 / Le dossier en dessins

94 / Les dates clés

95 / Pour en savoir plus

97 #En débat

Faut-il réaffirmer les racines chrétiennes de l'Europe ou de la France ?

François Euvé, Valentine Zuber



© FREDERIC MAIGROT/REA

111 #Le Point sur

Le « délit de solidarité »

Alain Chatriot



© FANNY/REA

115 #Société

La voiture électrique encore à la peine

Béatrice Madeline

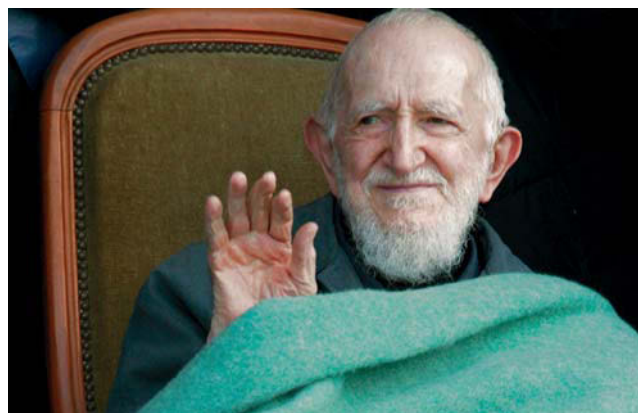


© GILE MICHEL/SIPA

123 #C'était en... 1956

La trêve hivernale en matière d'expulsion du logement

Romain Gustiaux



© FANNY TONDRE/REA



→ Retrouvez l'univers Cahiers français sur
www.ladocumentationfrancaise.fr/cahiers-français
 → Les fiches au format mobile

**L'APPARENCE PHYSIQUE
EST UN CRITÈRE DE DISCRIMINATION
INTERDIT PAR LA LOI**

Si vous êtes victime de discrimination,
saisissez le Défenseur des droits



www.defenseurdesdroits.fr
09 69 00 00 00



La lutte contre les discriminations

Suzanne Maury

*Inspectrice générale des Affaires sociales,
enseignante à l'Institut Régional d'Administration (IRA de Lyon)*

Selon la loi 2008-496 du 27 mai 2008, les discriminations consistent à traiter une personne de manière moins favorable qu'une autre, en situation comparable, ne l'aurait été, sur le fondement de critères prohibés par la loi. Depuis 1972, le Code pénal les interdit et de nombreuses mesures ont été prises pour les réduire. L'efficacité du dispositif est à la fois certaine et limitée : les discriminations, qui témoignent des fractures de notre société, s'avèrent difficiles à combattre.

Un arsenal juridique complet

Un droit détaillé

Le principe de non-discrimination est consacré par les traités européens et la Convention européenne des droits de l'homme. En France :

- l'article 225-1 du Code pénal interdit toute distinction à raison de plus de 20 motifs, en particulier le sexe, l'état de santé, les mœurs, l'âge, les opinions politiques et activités syndicales, l'origine et la religion. Le champ ouvrant à des sanctions pénales est large, allant du refus d'embauche à celui de la fourniture de biens ou services ;
- le Code du travail (articles L 1132-1 et sq.) complète ce texte, interdisant les discriminations pour grève et les pénalisations indues sur la rémunération ou la carrière : les actes pris en méconnaissance de ces interdictions sont nuls, ce qui impose une réparation intégrale

du préjudice. Le contenu de la loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires est quasi identique, qui interdit en outre, depuis une loi du 8 août 2016, les agissements sexistes ;

- la loi du 27 mai 2008 portant transposition du droit communautaire étend l'interdiction des discriminations à la protection sociale, à la santé, à l'éducation. Elle interdit les discriminations indirectes, mesures apparemment neutres mais susceptibles d'entraîner un désavantage, tel l'accueil d'élèves Roms dans des écoles spéciales (*Cour de justice de l'Union européenne, D. H. et autres contre République tchèque*, 13 novembre 2007). En outre, désormais, si un plaignant présente devant une juridiction civile des faits permettant de présumer l'existence d'une discrimination, c'est à la partie attaquée de prouver que la mesure prise se justifie par des éléments objectifs étrangers à cet objet.

Une version plus complète de cet article a été publiée dans *Les politiques publiques*, sous la dir. de Suzanne Maury, coll. Formation Administration Concours, La Documentation française, éd. 2018-2019.



Jacques Toubon est le Défenseur des droits depuis le 17 juillet 2014. Chaque année, il présente le rapport d'activité de l'institution. Ici, le 11 avril 2018.

© JACQUES WITT/SIPA